



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont en Vexin

MAIRIE DE CHAUMONT EN VEXIN

REGISTRE DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit janvier deux mille dix-huit, Nous, *Pierre RAMBOUR*, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le premier février deux mille dix-huit à vingt heures trente.

- LE MAIRE -

ORDRE DU JOUR :

- **Budget communal : autorisations spéciales**
- **Subventions aux sociétés mutualistes pour l'année 2018**
- **Fourniture de gaz naturel : renouvellement du contrat**
- **Journée récréative pour les seniors : « Holiday on ice »**
- **Études parking plaine du Moulin Baudet : demande de subvention rectificative**
- **Aménagement de sécurité par la création d'un parking et réfection de chaussée – Clos de la Vigne : demande de subvention actualisée**
- **Dissolution de l'Association Foncière de Chaumont en Vexin**
- **Location Salle des fêtes à une association : absence de ménage**
- **Questions diverses**



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont en Vexin
MAIRIE DE CHAUMONT EN VEXIN

Séance du 1^{er} février

L'an deux mille dix-huit et le premier février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Chaumont en Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pierre RAMBOUR, Maire.**

Présents : Mmes BERTHIER, CUYPERS, LAMARQUE, MOREAU, PAGANOTTO, PAN, PELLE
Messieurs DETREE, DUVIVIER, GERAUD, GILLOUARD, HARROIS, MAHE, MEDICI, MORAND, RAMBOUR, RAYNAL

Pouvoirs : Mr HUCHER à Mme MOREAU

Absents : Mmes DUPONT, GOITA et Mr RETHORE

Secrétaire de Séance : Mr MORAND Philippe

Mr Le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2017. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

2018_01 : BUDGET COMMUNAL : AUTORISATIONS SPECIALES

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente .

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, je vous propose de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites fixées par le tableau ci-dessous :

N° d'opération	libellé de l'opération	crédits ouverts en 2017	montants autorisés avant le BP 0,25
C/2111	TERRAINS NUS	129 750,00 €	32 437,50 €
C/21311-101	MAIRIE	102 221,00 €	25 555,00 €
C/2183-102	ECOLES PRIMAIRE & MATERNELLE	1 800,00 €	450,00 €
C/2184-102	ECOLES PRIMAIRE & MATERNELLE	3 200,00 €	800,00 €
C/21318-103	VIE ASSOCIATIVE	15 906,00 €	3 975,75 €
C/21318-104	EGLISE ET ALENTOURS	45 181,00 €	11 295,25 €
C/2151-105	VOIRIE COMMUNALE ET PARKINGS	263 790,00 €	65 946,75 €
C/2152-105	VOIRIE COMMUNALE ET PARKINGS	27 467,00 €	6 866,25 €
C/21534-106	ECLAIRAGE PUBLIC	12 151,00 €	3 037,50 €
C/21312-112	RESTAURANT SCOLAIRE+R.A.S.	60 000,00 €	15 000,00 €
C/21318-115	SERVICES TECHNIQUES	1 128,00 €	282,00 €
C/21578-115	SERVICES TECHNIQUES	4 855,00 €	1 213,75 €
C/2151-116	CENTRE CULTUREL	132 871,00 €	33 217,75 €
C/21316-120	CIMETIÈRE	10 000,00 €	2 500,00 €
C/2151-124	AMENAGEMENT PLAINE MOULIN BAUDET	13 710,00 €	3 427,00 €
C/21534-125	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	362 474,00 €	90 618,50 €
C/202-126	ELABORATION DU P.L.U.	34 843,00 €	8 710,25 €
		1 221 347,00 €	305 333,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'**accepter** les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2018_02 : SUBVENTION AUX SOCIETES MUTUALISTES POUR L'ANNEE 2018

Je vous propose de verser une subvention d'un montant annuel de :

- 2 200 € à la MOAT
- 800 € à la MNT.

Cette subvention sera versée mensuellement afin de permettre une meilleure adaptation aux changements de situation et sera portée au Budget 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE de verser aux sociétés mutualistes citées ci-dessus les subventions sus mentionnées.

2018_03 : FOURNITURE DE GAZ NATUREL : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2013 m'autorisant à signer le contrat de fourniture de gaz naturel pour une durée de 4 ans avec tacite reconduction pour une durée d'un an, avec TEGAZ devenu Total Gaz Energie,
- **Vu** la proposition financière de Total Gaz Energie pour le renouvellement du contrat de fourniture de gaz aux caractéristiques suivantes :
 - Durée : 48 mois,
 - Prix fixes,
 - Coûts de transport et de distribution évolutif selon les décisions de la Commission de Régulation d'Energie,
- **Suite** à la réunion de travail du 30 janvier 2018,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le maire à prendre toutes les décisions permettant :

- **de donner** suite à l'offre de Total Gaz Energie, (contrat sur 4 ans)
- **de signer** toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

2018_04 : JOURNÉE RÉCRÉATIVE POUR LES SENIORS : « HOLIDAY ON ICE »

La Commission 3^{ème} âge, dans son programme « Bien vivre et vieillir à Chaumont » organise une journée de détente pour les séniors, le 03 mars 2018 qui leur permettra d'assister au spectacle d'Holiday on Ice à la patinoire de Cergy Pontoise.

Le coût de transport de cette sortie est estimé à 660.00 € TTC

Aussi, je vous propose :

- De régler aux TRANSPORTS PARIS BEAUVAIS la dépense correspondante et
- De demander une contribution financière aux participants de 11.00 € par personne

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- De régler aux TRANSPORTS PARIS BEAUVAIS la dépense correspondante et
- De demander une contribution financière aux participants de 11.00 € par personne

2018_05 : ETUDES PARKING PLAINE DU MOULIN BAUDET : DEMANDE DE SUBVENTION

Vu la nécessité de réaliser, Plaine du Moulin Baudet, un parking VL et une voirie pour les cars scolaires

Considérant que ce secteur est situé en zone humide et qu'il convient de procéder à une étude géotechnique, à un diagnostic environnemental et à une demande de « cas par cas » auprès de la DREAL

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **De réaliser** ces 3 études,
- **D'accepter** l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération s'élevant à :
 - Etude géotechnique : 4 200 € HT
 - Diagnostic environnemental : 1 000 € HT
 - Dossier au titre de la loi sur l'eau : 6 500 € HT,

Soit un total de 11 700.00 HT

- **De solliciter** une aide afin d'assurer le financement de l'opération

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2017_51 du 18 octobre 2017.

Monsieur Rambour explique que l'étude géotechnique n'avait pas été incluse dans la précédente délibération.

2018_06 : AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ PAR LA CRÉATION D'UN PARKING ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE - CLOS DE LA VIGNE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des aménagements de sécurité par la création d'un parking et une réfection de chaussée au Clos de la Vigne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE :**

- ✓ **LA RÉALISATION** des aménagements de sécurité par la création d'un parking et une réfection de chaussée au Clos de la Vigne.
- ✓ **ACCEPTE** l'estimation prévisionnelle des travaux de 108 000.00 € HT
- ✓ **ACCEPTE** l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération s'élevant à 122 000.00 € HT, soit 146 400.00 € TTC
- ✓ **SOLLICITE** une aide afin d'assurer le financement de l'opération

Monsieur Rambour précise que cette délibération est présentée à la demande des services du Conseil Départemental suite à une actualisation des estimations.

2018_07 : DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

Par courrier en date du 28 décembre 2017, la Direction Départementale des Territoires a fait savoir que l'Association Foncière de Remembrement constituée le 29 novembre 1978 ne fonctionne pas en conformité avec les textes de loi. Elle est en sommeil depuis plusieurs années et les travaux connexes au remembrement sont terminés. Par conséquent rien ne s'oppose à sa dissolution.

L'Association Foncière ne dispose pas d'actif foncier et après vérification auprès de la Trésorerie, il s'avère que l'Association ne dispose pas non plus d'actif financier,

C'est pourquoi, je vous propose que l'Association Foncière soit dissoute.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ↳ **ACCEPTE** la dissolution de l'Association Foncière de Chaumont-en-Vexin,
- ↳ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout acte ou toute décision concernant cette dissolution.

2018_08 : LOCATION SALLE DES FÊTES À UNE ASSOCIATION : ABSENCE DE MÉNAGE

Vu la convention du 23 novembre 2017 signée entre la mairie et l'ITB 60/95 représentée par Philippe Delefosse, pour le prêt de la salle des fêtes le mardi 16 janvier 2018

Constatant l'absence de ménage de celle-ci après la location

Je vous propose :

- De demander à l'ITB de régler la somme forfaitaire de 50 € pour ménage non effectué.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- De demander à l'ITB de régler la somme forfaitaire de 50 € pour absence de ménage.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que :

↳ Le compromis de vente de la propriété « 47 rue de l'Hôtel de Ville » a été signé le 24 janvier dernier à l'office notarial de Chaumont,

↳ Comme convenu lors du conseil municipal du 19 décembre dernier, une rencontre gendarmerie/population est programmée le 16 février prochain à 18 heures à la salle des fêtes,

↳ 2 défibrillateurs ont été installés, 1 à la mairie et 1 au dojo, Monsieur DUVIVIER fait part de son mécontentement sur les emplacements choisis car il fallait les installer à l'extérieur pour en faciliter l'accès,

Puis il passe la parole à :

↳ Guy MEDICI qui rappelle le gouter de la chandeleur ce dimanche 4 février offert aux anciens, 174 personnes se sont inscrites et pourront admirer un spectacle de magie,

↳ Emmanuelle LAMARQUE qui présente le 26^{ème} salon d'artistes qui se déroulera dans les salles de l'ancien baillage du 10 au 18 février, elle encourage ses collègues à venir admirer les œuvres des artistes de Chaumont-en-Vexin et du canton et les invite au vernissage le vendredi 9 février prochain à 19h00.

Pour terminer, Monsieur Rambour propose une réunion du conseil municipal pour débattre du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme le jeudi 22 février prochain avec une réunion de travail le mardi 20 février.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE À 21h30